

**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 12 décembre 2016

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
10	14
<u>Date de la convocation :</u> 06 décembre 2016	
<u>Date d'affichage :</u>	

L'an deux mil seize, le douze décembre deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, RIOCREUX Stéphanie, RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line.

MM. BOISDRON Claude, BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick.

Excusés : Mme BENESTON (pouvoir à Mme DEZE), Mme LAURENT (pouvoir à Mme COUINEAU), M. SOUCHU (pouvoir à Mme RUOPPOLO), M TOQUARD.

Secrétaire de séance : M. HALLIEN

Approbation du compte rendu du 07 novembre 2016 : Reporté à la prochaine séance

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET
COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Délégations communautaires :

Groupe de travail Transport scolaire : La Communauté de Communes Touraine Nord Ouest à la compétence transports scolaires et pratique la gratuité des transports vers les maternelles, primaires et collège. Pour le Pays de Bourgueil, les transports scolaires sont gérés par les communes et des syndicats de communes et le transport vers les collèges est payant. La région, qui va désormais assurer la compétence transport à la place du Conseil Départemental, s'est engagée à rendre le transport scolaire gratuit, seul les frais de gestion restent à la charge des familles.

Compétence GEMAPI : Une réunion a été organisée entre les élus du Maine et Loire et de l'Indre-et-Loire en Sous-préfecture. Une base protocolaire a été signée prévoyant notamment la sortie du SMBAA des cinq communes de l'ex SIALA (le SIACEBA devra faire évoluer ses statuts pour intégrer ces communes) et la création d'un EPAGE dans le 37 qui s'associera avec l'EPAGE du 49.

Une nouvelle conférence des élus est organisée demain soir afin de présenter à l'ensemble des conseillers municipaux le travail engagé dans la préparation de la fusion des deux communautés de communes.

Comité enfance-jeunesse : Un nouvel accueil de loisirs sera construit à Bourgueil. La dématérialisation des inscriptions aux accueils de loisirs est en projet. Dans le cadre des TAP, les élèves de CM2 de Bourgueil vont passer leur PSC1 (secourisme). Si la première session est concluante, ce projet se généralisera à l'ensemble des CM2 de chaque village.

Agenda du REAAP : - 03/02 : atelier parents/enfants sur le thème du scrapbooking
- 12/05 : parents/enfants sur le thème de la cuisine à Benais
- 24/03 au 10/04 : quinzaine de la parentalité

Les Vernalis se dérouleront du 11 mars au 04 juin avec pour thème les fruits et légumes.

Le Conseil communautaire a délibéré sur les projets de City-stade. Dans un premier temps des city stade seront installés à Benais et à Saint Nicolas de Bourgueil puis dans un second temps à Ingrandes de Touraine et à Restigné.

Comité eau et assainissement : Les membres du comité ont pu visiter des locaux de la SAUR à Saumur.

CCAS : Madame DEZE remercie l'ensemble des personnes qui ont apporté leur aide à l'organisation du repas des anciens et à la distribution des colis.

Un habitant a remercié par courrier le CCAS pour le colis et surtout pour la participation des enfants de l'école à leur distribution.

Délégations syndicales :

SIACEBA : Les travaux d'entretien des 300 mètres de rives vers les fontaines bouillonnantes et le Saint Gilles sont terminés. Il conviendra de demander un devis à Entraide Ouvrière (l'entreprise qui intervient actuellement sur travaux SIACEBA) pour la restauration du petit pont qui se situe aux fontaines bouillonnantes.

La commune possède des parcelles avec des peupliers qui n'ont jamais été entretenus. Le technicien de rivières du SIACEBA a informé la commune qu'une entreprise pouvait intervenir pour couper ces peupliers et en faire des copeaux.

SMIPE : La collecte d'amiante a très bien fonctionné. Deux autres seront organisées en 2017, au printemps et à l'automne, 70 personnes pourront en profiter à chaque fois.

La collecte des capsules de café Nespresso est mise en place dans chaque déchetterie.

SIVOM : Une convention d'assurance pour les risques statutaire sera signée avec CNP assurance. Le renouvellement de la gratuité des transports a été délibéré à l'unanimité (cela représente un coût d'environ 50€ par enfants / an).

SITS : A partir du 06 juin 2017 et pour trois mois des travaux importants sur le pont de Port Boulet empêchant le passage des bus scolaires.

CLI : Le rapport d'activité 2015 a été présenté.

Commissions municipales :

Commission fêtes et cérémonies : Fin des célébrations du Comice : la commune et les associations ont été remerciées.

Madame le Maire remercie l'ensemble du Conseil municipal pour l'organisation de la cérémonie du 11 novembre.

Décor de Noël : Madame le Maire remercie les élus qui se sont impliqués dans la réalisation du décor. M. BRODSKY tient à remercier Nicolas AUCHER qui s'est totalement investi dans le projet.

Commission cimetièrre : La procédure de reprise engagée au cimetière il y a maintenant trois ans touche à sa fin. Le second et dernier procès verbal sera fait demain matin.

Commission affaires scolaires : 2 nouveaux enfants vont être scolarisés sur le RPI : 1 à Benais et 1 à Restigné

20/12 : Réunion de la commission des affaires scolaires

Commission Bois – Forêt : M. ADIEN de l'ONF viendra au Conseil municipal de janvier présenter le projet d'aménagement de la forêt pour 2017 à 2036. Les élus de la commission sont invités à venir en mairie consulter le document.

01 : Délibération 2016-46: MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL 37

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d'adhérer à présent aux compétences « à la carte » du SIEIL, le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2016-68 en date du 18 octobre 2016, l'adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL pour les voiries communautaires.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Vu** les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,
- **Vu** la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2016-68 du 18 octobre 2016,
- **Approuve** l'adhésion au SIEIL des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL

02 : Délibération 2016-47: CHANGEMENT DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE INTERCOLLECTIVITES DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU PAYS DE RABELAIS

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-18,

Vu la délibération du Comité syndical du SITS du Pays de Rabelais en date du 30 novembre 2016 acceptant la modification des statuts,

Considérant la création de la commune nouvelle « Les Coteaux sur Loire » regroupant Ingrandes de Touraine, Saint Michel sur Loire et Saint Patrice,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Vu** les statuts du SITS,
- **Vu** la délibération du Comité syndical du SITS du 30 novembre 2016,
- **Approuve** la modification des statuts et notamment la nouvelle rédaction des articles 1, 2 et

03 : Délibération 2016-48: DROIT DE PREEMPTION SUR LA PARCELLE ZC 355

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'article L331-22 et suivants du Code Forestier qui précise qu' « *en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, (...) la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété et qui possède une parcelle boisée contiguë soumise à un document de gestion mentionné au a du 1° de l'article L. 122-3 bénéficie d'un droit de préemption.* »,

Vu le courrier reçu le 21 novembre 2016, informant de la mise en vente de la parcelle cadastrée section ZC numéro 355, joignant au sud, la parcelle communale cadastrée ZC numéro 354, chemin communal.

Considérant qu'à réception de la notification la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préemption,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RENONCE A EXERCER son droit de préemption en qualité de propriétaire joignant de la parcelle cadastrée Section ZC Numéro 355.

04 : Délibération 2016-49 : DECISION MODIFICATIVE N°5 – ENFOUISSEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE RUE DU FORT HUDEAU ET RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DU CENTRE BOURG

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2015-16 du 04 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016,

Considérant que la commune a transféré sa compétence éclairage public au SIEIL et mis à disposition son réseau,

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget initialement prévu à l'opération 250 pour l'enfouissement du réseau électrique rue du Fort Hudeau était de 9 260.56 €. Après travaux il s'avère que le SIEIL demande une participation à la commune à hauteur de 5 333.69 €.

Madame le Maire, sur demande du Trésorier, propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2016 en transférant les crédits ouvert à l'opération 250 – compte 21538 au compte 204182 – chapitre 204, subvention d'équipement versée.

Madame le Maire propose également au Conseil municipal de créer une nouvelle opération budgétaire afin de financer le relevé topographique du centre bourg, préalable indispensable à tout projet d'aménagement (centre bourg, accessibilité...).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits

Op. 250 /21538-Enfouissement réseau électrique Rue du Fort Hudeau	- 7 074.00 €	/
Op. 232 /204182 – Subv. d'équipement versée – Eclairage public	/	+ 5 334.00 €
Op. 266 / 2312 – Aménagement du centre bourg	/	+ 1 740.00 €
TOTAL :	- 7 074.00 €	+ 7 074.00 €
TOTAL GENERAL :	0.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, la présente modification du budget 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de délibération sur les absences exceptionnelles des agents : Une proposition précise sera faite par les adjoints. Celle-ci sera débattue en questions diverses avant d'être mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

En raison de jours fériés et des élections les conseils municipaux de mai et juin devront être décalés : 15 mai et au 12 juin.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 09 janvier 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H20.

Intervention d'un habitant de la commune : Cette personne a souhaité faire remarquer l'intérêt architectural des sépultures du cimetière et demande à ce que, dans le cadre de la procédure de reprise engagée au cimetière, tout ce qui relève de l'art funéraire soit conservé. Elle a remis à Madame le Maire un dossier complet et Madame le Maire a donné lecture à l'ensemble du Conseil du courrier l'accompagnant.

Madame le Maire a précisé qu'en ce qui concerne les sépultures qui seront reprises par la commune, la commission étudiera la possibilité de sépultures qui ont un intérêt particulier (monuments, croix...) tout comme les sépultures des morts pour la France.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
Excusée (pouvoir à Mme DEZE)				
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée (pouvoir à Mme COUINEAU)		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
		Excusé (pouvoir à Mme RUOPPOLO)	Excusé	